



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### annuités liquidables

Question écrite n° 100059

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation créée par les réponses de M. Hamlaoui Mékachéra, ministre délégué aux anciens combattants, concernant le dossier de l'attribution des bonifications de campagne aux anciens combattants en Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés. En effet, M. Mékachéra a demandé en 2004 à M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, un rapport sur ce sujet. Ce rapport lui a été remis le 6 juillet 2005. Déjà interrogé par des parlementaires à ce sujet, le ministre délégué répondait très clairement « que l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la campagne double aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée ». Le rapport final vient d'être remis au ministre qui a saisi le Conseil d'État afin de valider les orientations proposées au plan juridique. Or, le 7 avril dernier, le vice-président du Conseil d'État, dans une réponse au président de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, précisait, en le soulignant de sa main, que « le Conseil d'État n'a été saisi d'aucune demande d'avis relative à ce sujet ». On peut donc se demander si le monde combattant n'a pas été trompé et la représentation nationale bafouée par les déclarations d'un membre de son Gouvernement. Il lui demande donc quand son ministre délégué aux anciens combattants va s'exprimer clairement devant la représentation nationale et le monde combattant, quand il va enfin transmettre le rapport de M. Gal au Conseil d'État, et quand il va mettre en place la commission composée des représentants de représentants des associations d'anciens combattants et de parlementaires pour étudier le rapport de M. Gal et apporter des solutions au problème de l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants d'Afrique du Nord. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Blazy](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100059

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 2006, page 7411

**Réponse publiée le :** 5 septembre 2006, page 9311